BELGIQUE - BELGÏE PP-PB 1099 BRUXELLES X



de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

# **Sommaire**

Dossier: «L'éducation au processus électoral»	2>6
Web	7
Lecture	8-9
Echos des Centres: MJ «La Prairie»	10
Echos des Centres: «Cirqu'Conflex»	11
Echos des Centres: MJ «La Clef»	12
Echos des Centres: MJ «Le Cerceau»	13
Evénement: «Het Werkt! Ça Marche!»	14-15
Brèves du Secteur	16
Epinglé pour vous en politique	17
Formations	18
Fiche Pédagogique	19



# **Edito**

# Les élections, cela sert à ...

Les périodes électorales ont toujours été une source intarissable d'informations en tout genre pour ses détracteurs ou ses défenseurs. Ces moments pré-électoraux sont caractérisés par leurs lots de débats radiophoniques, télévisuels ou directs, comme l'organisent certaines maisons de jeunes. S'ensuit la journée d'exécution (sens propre ou figuré, c'est selon) ou d'abstention suivie de sa longue nuit de dépouillement au son des cris de joies ou de détresses.

Enfin, ces longs moments de flottements de constitution des cabinets ministériels, de distribution ou d'attribution des portefeuilles, argentés ou désargentés, régional

et communautaire, voire fédéral et européen. Moments plus ou moins long de trois semaines à 540 jours laissant le pays dans le doute et donnant à l'électeur un sentiment d'inutilité dans son acte démocratique.

Mais quelque soit le goût ou la couleur de ce cru 2014, les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes seront une nouvelle fois présents pour informer les jeunes, répondre aux questions, préparer les réflexions, amener les débats et sensibiliser aux rôles et responsabilités du citoyen face à son destin et à sa contribution à la société civile. Ce BDL vous expliquera quelques rouages utiles à préciser pour les jeunes électeurs et probablement un rappel pour les expérimentés.

Il y a plusieurs choses auxquelles nous resterons attentifs : l'avenir des jeunes du milieu populaire, qu'il soit économique, social, culturel ou éducatif. La place du secteur non marchand en général et du socioculturel en particulier qui, malgré son absence aux programmes des partis, démontre au quotidien que nous sommes incontournables. La professionnalisation des acteurs du secteur de la jeunesse et l'évolution quantitative et qualitative des conditions de travail. L'application de la charte associative et le renforcement de l'image et du son du volontariat qui équivaut à des milliards d'euros d'économies.

Pour ces raisons, votez bien, votez malin. Les élections cela sert à ... vous et à nous.

L'éducation au processus électoral



### La F.C.J.M.P., c'est:

- Le soutien actif de l'action des Maisons de Jeunes en Milieu Populaire
- La réalisation de partenariats locaux Le développement de l'Egalité des Chances en Milieu Populaire.

Mais la fédération, c'est aussi et surtout des individualités et des personnalités qui bougent ensemble.

## L' équipe communautaire de la fédération:

- Emilie Bastin
- Mokhtar Chellaoui
- **Rares Craiut**
- Célia Deshayes
- Pierre Evrard
- Gaëlle Frères
- Marie-Charlotte Froment
- Virginie Henrotte
- **Georgios Tzoumacas**
- Bart Van de Ven

# L'équipe régionale et locale de la fédération:

- Yassin Arbaoui
- Virginie Bodelet
- Tarik Bouzerda
- Romina Carota
- Olivier De Rouck Manon De Smet
- Florent Derzelle
- Hicham El Madri
- Yassin Elmcabeni
- Amélie Esgain
- Baptiste Farvacque
- Guillaume Gagneur
- Christophe Grout
- Mehdi Jaber
- Véronique Kobs
- Marc Korosmezey
- Violette Lousberg
- Ali Mansour
- Alexis Maus
- Sèlviè Murat • Ismael Ouriaghli
- Kevin Reaume
- Mathieu Sarrazin
- Jean-Philippe Serexhe
- Lucile Stievenard
- Elodie Themelin Anne Van Daele
- Jessica Van Saene

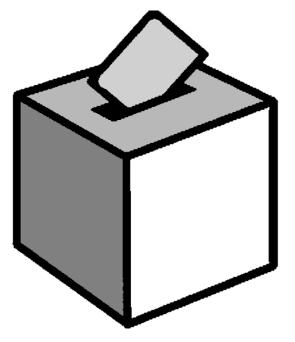
# Les membres du conseil d'administration et les conseillers de la fédération :

- Daniel Thérasse, Président
- Olivier Leblanc, Administrateur délégué
- Géraldine Fievez, Vice-Présidente
- Frédéric Admont, Vice-Président
- Robert Cornille, Trésorier
- Julien Anciaux • Didier Beyers
- Jean-Philippe Calmant
- Aurélie de Barsy
- Freddy Hartog Bernard Herlin
- Xavier Hutsemekers Elise Laffineur
- Johanna Larcheron
- Sandra Marchal Allison Meerbergen
- Frédéric Schmitz
- Joël TangheSelçuk Ural

Si votre centre souhaite aussi s'impliquer, la fédération est à votre disposition.

# Elections 2014, pourquoi, comment?

Le dimanche 25 mai, nous irons aux urnes pour élire nos futurs représentants. Mais comment fonctionnent les élections ? Pour qui allons-nous voter ?



Pourquoi ce jour-là? Qui peut voter? Voilà une série de questions auxquels nous allons répondre.

En Belgique, le système de démocratie représentative est proportionnel. Cela signifie que tous les partis ayant obtenu un nombre de voix suffisant sont représentés. Comme il est exceptionnel qu'un seul parti gagne les élections avec une majorité absolue, les partis doivent s'associer pour avoir la majorité au Parlement et pouvoir ainsi mettre sur pied un gouvernement. En s'associant, ils forment une coalition politique.

Dans d'autres pays, comme la France par exemple, la

démocratie représentative fonctionne sur un système majoritaire. Cela signifie que le parti ou le candidat qui a obtenu le plus de voix dans une même circonscription remporte l'ensemble des sièges de cette circonscription.

Le système de représentation proportionnelle a l'avantage d'être très proche du choix des citoyens. Par contre, c'est aussi le système qui crée le plus de tensions puisque les partis qui souhaitent gouverner ensemble doivent s'entendre sur un programme commun.

De plus, notre pays est organisé en différents niveaux de pouvoir : fédéral, régional, communautaire, provincial, communal et plus largement européen.

Chaque niveau de pouvoir a une part d'autonomie dans des compétences spécifiques et s'organise avec son propre parlement et gouvernement.

Ces élections servent justement à élire les personnes qui vont nous représenter dans les différents parlements : fédéral, régionaux, communautaires et européen.

Après les élections se forme une majorité constituée du ou des groupes politiques réunissant ensemble plus de la moitié des élus et qui se mettent d'accord pour gouverner. On parle de majorité par rapport à l'opposition formée des groupes politiques qui ne gouvernent pas avec la majorité. Cette majorité est nécessaire à la prise de décision.

Vivre dans une démocratie, c'est aussi accepter le choix de la majorité. Mais tout le monde a une chance de faire partie de la majorité puisque le vote est libre, secret et égalitaire.



On entend parfois des personnes qui tiennent un discours pessimiste sur le vote en disant que "cela ne sert à rien" ou que "voter, ça ne change rien". Pourtant, posséder le droit de vote est le moyen le plus sûr de s'assurer que les hommes et femmes politiques veillent aux intérêts des électeurs. Et ce pour une raison toute simple : s'ils mécontentent la population, ils risquent de ne pas être réélus.

Le droit de vote est donc un devoir, obligatoire dans notre pays depuis 1894.

Remplir un bulletin de vote, c'est influencer les décisions futures sur des domaines divers qui auront un impact sur notre quotidien et celui des autres, c'est prendre part de manière générale à la vie politique de son pays, de sa région ou de sa communauté.

Il doit s'agir dès lors d'un acte réfléchi pour lequel il faut prendre le temps de s'informer sur les partis, les candidats et leurs programmes électoraux.

# Pour qui allons – nous voter ?

Cette année, les élections sont donc de taille car ce n'est pas un bulletin de vote que nous, citoyens, seront amenés à remplir mais trois bulletins de vote.

Ainsi, nous voterons pour trois niveaux de pouvoir pour élire nos représentants : au niveau fédéral (1er bulletin de vote), au niveau des communautés et régions (2ème bulletin de vote) et enfin au niveau européen (3ème bulletin de vote).

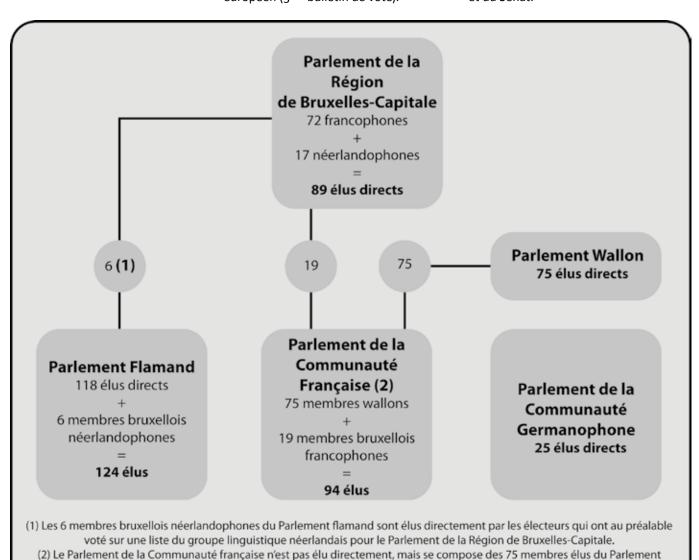
# REMARQUE

Avant, les élections fédérales avaient lieu tous les 4 ans et les régionales, les communautaires et européennes se tenaient tous les 5 ans.

A partir de cette année, toutes ces élections se tiendront dorénavant en même temps et ce, tous les 5 ans.

### Election du parlement fédéral :

L'Etat fédéral est composé du Roi, d'un Gouvernement fédéral et d'un Parlement composé de la chambre des représentants et du Sénat.



wallon et de 19 membres élus parmi le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.





L'Etat fédéral est compétent pour tout ce qui concerne l'intérêt général de la nation comme la justice, les affaires étrangères, les finances, la défense nationale avec l'armée, l'intérieur avec la police, la sécurité sociale, etc.

# REMARQUE

Avec la 6ème réforme de l'Etat, plusieurs compétences sont en cours de transfert du fédéral vers les régions.

Dans le cadre de ces élections, nous recevrons un seul bulletin de vote et non plus deux, pour élire les députés de la chambre des représentants qui comprend 150 membres élus directs.

À partir de cette année 2014, nous ne voterons plus pour élire les représentants du Sénat. Le Sénat se composera de 60 membres non élus directement, au lieu de 71 élus directs, il s'agira de 50 sénateurs issus des communautés et régions (20 francophones, 29 néerlandophones et 1 germanophone) et 10 sénateurs cooptés (4 francophones et 6 néerlandophones).

# Election des parlements régionaux et communautaires :

Les communautés et les régions possèdent chacune leur propre parlement et leur propre gouvernement.

Les régions sont compétentes dans toutes les matières qui touchent au territoire telles que l'environnement, l'agriculture, le logement, le transport, etc.

Les communautés sont compétentes dans les matières culturelles, l'enseignement, l'emploi des langues, la santé, etc.

Contrairement au niveau fédéral, les Parlements ne peuvent pas être dissous prématurément par le pouvoir exécutif. C'est pourquoi on parle de "parlements de législature".

Le nombre de membres au sein du Parlement diffère de communauté en communauté et de région en région.

Les Parlements, qui exercent le pouvoir législatif conjointement avec leur Gouvernement, possèdent des compétences semblables à celles du Parlement fédéral :

- L'adoption de lois normatives générales, appelées décrets (Région wallonne et Région flamande) et ordonnances (Région de Bruxelles-Capitale);
- 2. L'assentiment aux traités ;
- Le contrôle du Gouvernement et l'adoption du budget;
- 4. La création de commissions parlementaires d'enquête.

La Belgique compte 3 régions délimitées en fonction du territoire : la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Il existe donc un Parlement wallon, un Parlement flamand et un Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

À l'occasion de ces élections régionales, nous allons devoir désigner nos représentants au sein de notre région : les parlementaires.

Suite aux élections régionales, chaque Parlement désigne à son tour les ministres qui formeront le Gouvernement de la région concernée.

### Et les communautés ?

La Belgique est divisée en 3 communautés: les Communautés flamande, francophone et germanophone. Elles sont délimitées en fonction de la langue qu'on y parle et de la culture de ses habitants.

Certains s'étonneront peut-être de l'absence d'élections communautaires. En effet, il y aurait des élections régionales mais pas d'élections communautaires ?

En réalité, des élections communautaires sont organisées au sein de la Communauté germanophone à l'issue de laquelle 25 représentants seront choisis pour siéger au Conseil de la Communauté germanophone.

Quant aux membres du Parlement de la Communauté française, ils sont choisis au sein des Parlements régionaux wallons et bruxellois.

Enfin, les membres du Parlement flamand sont élus directement lors des élections régionales : il n'y a qu'un seul Parlement flamand qui s'occupe de toutes les matières régionales et communautaires.

### Election du Parlement européen :

Pour la législature 2014-2019, la Belgique élira 21 représentants au Parlement européen dont :





- 8 représentants élus dans le collège français;
- 12 représentants élus dans le collège néerlandais;
- 1 représentant élu dans le collège germanophone.

Le total des députés européens est de 751 répartis entre les 28 Etats membres de l'Union européenne.



Jusqu'au 25 mai 2014, la Belgique possédait 22 députés au Parlement européen (8 francophones, 13 néerlandophones et 1 germanophone).

# Pourquoi la date du 25 mai?

### Parlement européen :

Conformément à l'Acte européen du 20 septembre 1976 portant sur l'élection des

représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, la date des élections est fixée par une décision du Conseil européen, après consultation du Parlement européen.

En date du 14 juin 2013, le Conseil européen a fixé la date de la prochaine élection du Parlement européen du jeudi 22 mai 2014 au dimanche 25 mai 2014. L'élection du Parlement européen se déroulera donc le dimanche 25 mai 2014.

# Parlement de Communautés et de Régions :

Conformément à l'article 117, alinéa 2, de la Constitution, l'élection de ces Parlements se déroule le même jour que le jour de l'élection du Parlement européen.

# Chambre des représentants :

La date normale des prochaines élections législatives (Chambre) était fixée au dimanche 20 juillet 2014. Les dernières élections législatives fédérales ont en effet été tenues le 13 juin 2010.

Conformément à la disposition transitoire de l'article 65 de la Constitution, l'élection de la Chambre se déroulera en 2014 le même jour que l'élection du Parlement européen.

Toutes les élections se dérouleront donc le 25 mai prochain.

# Qui peut voter?

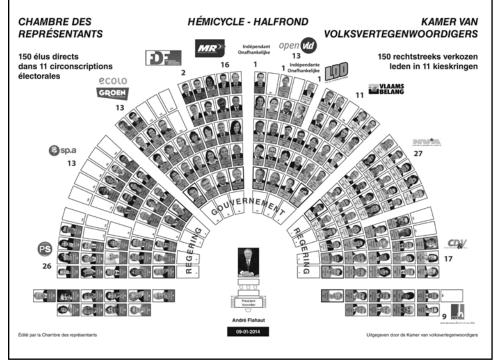
A. Les conditions pour les Belges résidant en Belgique (art. 1, § 1 du Code électoral)

Pour émettre son vote en qualité d'électeur pour ces élections, il faut remplir quatre conditions :

- Être Belge: la manière dont la nationalité belge a été acquise (naissance, naturalisation, mariage, option) n'a aucune incidence. L'électeur doit remplir cette condition le jour de l'arrêt de la liste des électeurs (=1er mars 2014);
- Être âgé de 18 ans accomplis;
   l'électeur doit remplir cette condition le jour de l'élection (=25 mai 2014);
- Être inscrit aux registres de la population d'une commune belge : l'électeur doit remplir cette condition le jour de l'arrêt de la liste des électeurs (=1er mars 2014);
- Ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension prévus aux articles 6 à 9bis du Code électoral: sont définitivement exclus de l'électorat et ne peuvent être admis au vote, ceux qui ont été interdits à perpétuité de l'exercice du droit de vote par condamnation.

Sont frappés de la suspension du droit de vote :

- Ceux qui sont en état d'interdiction judiciaire et les personnes sous statut de minorité prolongée (articles 489 à 515 du Code civil);
- Ceux qui ont été interdits temporairement de l'exercice du droit de vote par condamnation;
- Ceux qui ont été mis à la disposition du gouvernement sous la forme d'un internement. L'électeur doit remplir cette condition le jour de l'élection (=25 mai 2014).







# EN RÉSUMÉ

Etre belge au 1<sup>er</sup> mars 2014

Etre inscrit dans les registres de la population au 1<sup>er</sup> mars 2014

Avoir atteint l'âge de 18 ans le 25 mai 2014

Ne pas être déchu du droit de vote le 25 mai 2014

# B. Les conditions d'électorat pour les citoyens européens résidant en Belgique

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne qui - exception faite de la condition de nationalité - remplissent les conditions de l'électorat visées au point A, peuvent être autorisés à exercer leur droit de vote uniquement pour l'élection du Parlement européen en faveur de candidats figurant sur une liste belge.

À cette fin, ils doivent cependant adresser à leur commune belge de résidence une demande écrite d'inscription sur la liste des électeurs, en y déclarant qu'ils ne souhaitent exercer leur droit de vote que pour une liste belge et qu'ils n'ont pas été déchus de leur droit de vote dans leur pays d'origine.

Cette déclaration doit être faite avant l'établissement des listes électorales. Celles-ci seront établies le 1er mars 2014. Suite à ladite déclaration, ils sont tenus de voter.

# C. Les conditions d'électorat pour les Belges résidant à l'étranger

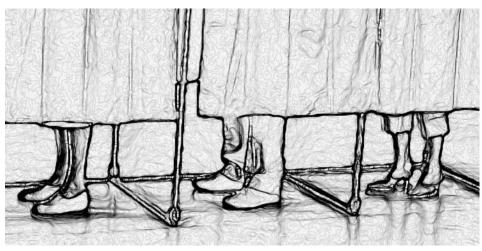
### • Election du Parlement européen

Les Belges qui résident dans un État membre de l'Union européenne qui exception faite de la condition d'inscription dans les registres de la population d'un commune belge - remplissent les conditions de l'électorat visées au point A, peuvent exercer leur droit de vote uniquement par correspondance pour l'élection du Parlement européen en faveur de candidats figurant sur une liste belge.

Ils doivent à cet effet introduire une demande de participation au scrutin auprès du poste diplomatique ou consulaire belge. Cette demande de participation doit être effectuée pour le 26 mars 2014 au plus tard (60ème jour avant l'élection).

# Election de la Chambre des représentants

Les Belges qui résident à l'étranger qui exception faite de la condition d'inscription dans les registres de la population d'un commune belge - remplissent les conditions de l'électorat visées au point A et qui sont inscrits aux registres de la population tenus dans les postes belges diplomatiques ou consulaires de carrière, exercent leur droit de vote pour l'élection de la Chambre des représentants. Ils doivent à cet effet compléter le formulaire de participation au scrutin qui leur est fourni par le poste diplomatique ou consulaire belge.





# Sites à visiter



http://www.cultures-sante.be/ nos-outils/education permanente/2013/enjeux-des elections-2014.html



Ce portail permet d'accéder gratuitement au format PDF ou sur commande pour la version papier - à tous les documents des institutions européennes édités par l'Office des publications de l'Union européenne depuis 1952 (environ 1600 nouvelles publications par an). Doté de nombreuses fonctionnalités, EU Bookshop propose entre autres un outil qui permet des recherches (simples et avancées) avec sauvegarde de celles-ci et un service gratuit de notification par courrier électronique sur les nouvelles publications disponibles répondant aux centres d'intérêt de l'utilisateur.

https://bookshop.europa.eu/fr/home/:





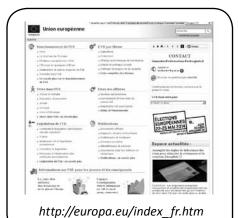


Voter ou être éligible aux élections européennes : des procédures différentes selon les pays.

http://www.touteleurope.eu/:



http://www.lachambre.be





http://www.ibz.rrn.fgov.be/index. php?id=33&L=0

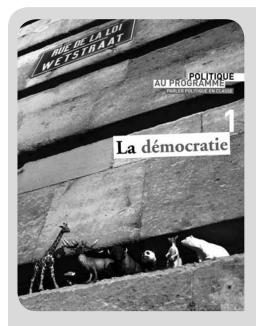


Deux kits didactiques sont gratuitement disponibles en ligne afin de familiariser les élèves avec le fonctionnement de l'Union européenne :

- <u>Eurêka l'Europe!</u> est destiné aux élèves des 5e et 6e années de l'enseignement primaire (disponible en NL-FR-DE);
- <u>La Libre ChroniqUE</u> s'adresse au troisième degré de l'enseignement secondaire (disponible en NL–FR–DE).

http://www.europarl.be/





### « La démocratie »

Cet outil vise à expliquer les principes et le fonctionnement de notre démocratie pour un public d'élèves de secondaire. À quoi reconnaît-on une démocratie et en quoi diffère-t-elle d'autres systèmes politiques? La démocratie est-elle réduite au simple droit de vote ou à la soi-disant séparation des pouvoirs ?

Le système démocratique est une machinerie bien plus complexe et subtile que cela mais il est possible d'en expliquer les principes et le fonctionnement en termes simples et accessibles. Ce carnet est composé de deux parties :

- un cadre de référence clair et précis, rédigé par le Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP), qui met à disposition des connaissances, des notions de base, des clés de compréhension sur différentes thématiques et démonte au besoin quelques idées reçues; - des pistes pédagogiques, échafaudées et testées par des animateurs et des professeurs, à exploiter directement, de façon flexible et interactive.



http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=295019&langtype=2060



### « Clivages et partis »

Cet outil vise à expliquer aux élèves la place et la fonction des partis politiques en Belgique.

Peut-on imaginer une démocratie sans partis politiques? Quand et pourquoi sont-ils apparus? Qu'est-ce qu'un clivage ? Quels liens y-a-t-il entre les clivages et les partis en Belgique ? Les jeunes citoyens sont amenés à situer objectivement la place et la fonction des partis dans un régime démocratique et à se familiariser avec le paysage politique belge actuel.

A nouveau, ce carnet est composé en deux parties :

- un cadre de référence clair et précis, rédigé par le CRISP.
- des pistes pédagogiques, échafaudées et testées par des animateurs et des professeurs.

http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=295020&langtype=2060

## Bande dessinée et fiches didactiques "Clara s'engage" :

La bande dessinée bilingue « Clara s'engage » illustre le fonctionnement de la démocratie dans une fiction de 14 pages et s'adresse aux jeunes de 12 à 14 ans.

Elle évoque les rouages de la démocratie représentative en transposant ce qui se déroule quotidiennement au Parlement au niveau d'un établissement scolaire. Le corps professoral peut se procurer gratuitement cette bande dessinée auprès des services du parlement.

L'ouvrage est accompagné de fiches pédagogiques qui permettent d'approfondir le sujet. Destinées tant aux élèves qu'aux professeurs, elles s'appuient sur les situations abordées dans la BD et ont pour objectif d'offrir un regard clair et simple sur le Parlement bruxellois.

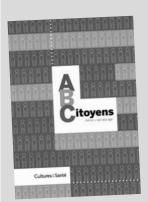
Pour la réalisation de ces fiches, les publications éditées par le Parlement bruxellois ainsi que d'autres éditions indépendantes ont été consultées. Elles permettent ainsi de satisfaire la curiosité de ceux qui souhaitent approfondir le sujet ou le situer plus largement dans le contexte belge et international.



http://www.parlbruparl.irisnet.be/activites-et-services/pour-les-ecoles-associations/outils-didactiques/bande-dessinee-et-fiches-didactiques-clare-sengage/



### ABCitoyens - Définir, c'est déjà agir



Explorer le concept de citoyenneté à travers divers mots-clés qui lui sont liés, c'est ce que propose cet outil d'animation et de réflexion né d'un atelier autour du concept de

**citoyenneté**, mené par Cultures&Santé durant l'année 2012-2013.

Les objectifs de l'outil sont d'amener le débat et la réflexion autour du concept de citoyenneté afin d'encourager chacun à se l'approprier et d'en enrichir les représentations.

Il rassemble un ensemble de fiches «mot-clé», mettant chacune à l'honneur un terme en lien avec le concept de citoyenneté. Chaque fiche propose une définition appropriable du terme, agrémentée par des paroles de participants, recueillies durant l'atelier. Ces paroles visent à rendre le support vivant et les mots-clés plus explicites, elles renvoient à d'autres perspectives et font éclore des débats au sein de vos animations.

L'outil est composé de 12 fiches «mot-clé» et d'un manuel d'animation.

http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2013/abcitoyens-definir-c-est-deja-agir.html

### Les couleurs politiques en Belgique

Par cet outil, Cultures&Santé propose d'explorer la politique belge à travers les couleurs et les idéologies. L'objectif final est de contribuer à ce que chacun puisse se forger une conscience politique, saisir les enjeux de certains débats, percevoir les tenants et les aboutissants de certaines conceptions et les mettre en perspective.



### « Mon cahier d'Europe » :

« Mon Cahier d'Europe» est décliné en trois cahiers destinés aux enfants et adolescents de 7 à 9 ans, 10 à 12 ans et 13 à 15 ans. Ils sont une invitation au voyage au cœur des 27 pays de l'UE.

Grâce à de nombreux jeux, des quizz et des tests, grâce aux aventures des jeunes héros de ces cahiers, les enfants et les adolescents peuvent se cultiver et s'informer sur l'Europe. Au terme de ce périple, ils auront découvert tout ce qui rapproche et unit les pays de l'UE, tout ce qui fait de nous des citoyens européens «unis dans la diversité».

http://www.education.gouv.fr/cid59859/mon-cahier-d-europe.html



# L'Europe sous la loupe - fiches pédagogiques

La Représentation en Belgique de la Commission européenne vient de finaliser, en collaboration avec la Stichting Ryckevelde et la Province de Limbourg, un dossier de fiches pédagogiques sur l'Union européenne destiné aux professeurs et élèves de fin du cycle secondaire.

http://ec.europa.eu/belgium/pdf/dossiereur\_fr.pdf



http://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2013/les-couleurs-politiques-en-belgique.html



# Le carnaval de «La Prairie»



Lors des congés scolaires, la MJ « La Prairie » se transforme en centre de vacances et organise différents ateliers pour les enfants à partir de 3 ans.

Les plus de 12 ans ne sont pas en reste puisque des ateliers spécifiques sont organisés par la MJ « La Prairie ».

Lors de chaque période de congés scolaires, « La Prairie » propose des stages afin de découvrir la vie à la ferme. De nombreuses activités sont proposées tels que les soins des animaux, l'approche du cheval, la traite des chèvres, des ateliers créatifs de jardinage, etc.







Lors de la première semaine de mars, un bien curieux carnaval s'est déroulé à « La Prairie » cette année. Les passants promenant aux alentours ont pu apercevoir de nombreux enfants déguisés qui étaient accompagnés de grands personnages représentant les animaux et les activités de la ferme. Ces « mini-géants » ont été confectionnés par les jeunes eux-mêmes durant la semaine pour être inaugurés le vendredi 7 mars 2014.

On pouvait y voir le lapin, la poule, la chèvre, le cheval, le cuistot ainsi que le jardinier. Tous allaient à la chasse au monstre d'hiver afin de laisser place au printemps!







Après un jeu qui a permis aux enfants de récolter de nombreux instruments de musique et autres casseroles, ils firent un énorme ramdam faisant ainsi sortir hors de sa cachette le monstre auquel ils mirent feu en symbole de la fin de l'hiver.

## MJ «La Prairie»

Fabien Rubrecht Rue de la Vellerie, 121 7700 Mouscron Tél: 056/34 20 44 contact@prairie.be www.prairie.be



# Workshop graff à « Cirqu'Conflex »



A partir de techniques de cirque initiées, l'ASBL « Cirqu'Conflex » développe de nombreux espaces d'échanges et de rencontres, d'ateliers, d'actions et de projets générant une multitude d'initiatives, d'investissements et de dépassements de soi.

« Cirqu'Conflex » proposait, pendant la semaine de carnaval, un « Workshop graff » de 4 jours pour les jeunes de plus de 16 ans, en partenariat avec « Solidarcité ».

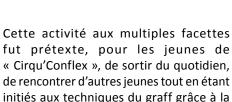
« Solidarcité » est une organisation de jeunesse active à Bruxelles et à Liège qui propose diverses activités et partenariats dans le cadre d'une année citoyenne de 9 mois. Ces activités rassemblent des jeunes de 16 à 25 ans venant de tous les horizons. Pour le partenariat avec «Cirqu'Conflex»,

les jeunes s'engagent dans un projet dynamique reposant sur l'engagement citoyen sous forme de services à la collectivité et d'activités de rencontres.

Un des objectifs de ce partenariat était de repeindre les murs de l'espace « aérien » où les jeunes ont la possibilité de découvrir et de s'essayer à deux techniques aériennes en parallèle: le trapèze et le tissu.

Etalé sur 4 jours, l'atelier s'est déroulé en deux phases. Les jeunes ont commencé par un temps d'échanges et de rencontres, sous la forme d'une réflexion et de concertations sur ce qu'ils voulaient graffer sur les murs. Ensuite, à l'aide de pochoirs confectionnés par eux-mêmes, et selon leur souhait, ils se sont mis en scène en situation d'acrobatie.

initiés aux techniques du graff grâce à la collaboration d'un graffeur professionnel.







«Cirqu'Conflex» Caroline Detroux Rue Rossini, 16 1070 Bruxelles Tél: 02/5203117 info@cirqu-conflex.be www.http://cirqu-conflex.be/

# Que du nouveau pour la MJ « La Clef »!

Non contente de présenter un site internet flambant neuf, l'équipe de la MJ « La Clef » propose un nouvel atelier Graff et fait partie intégrante de l'organisation de « Sounds of Etterbeek », nouveau venu dans le paysage des festivals bruxellois.

Quelle énergie! On savait les animateurs et le coordonnateur très investis dans la production musicale au travers leur label M.J. Key RecordZ mais aussi du soutien apporté aux jeunes groupes et par la promotion faite pour toute asbl ou initiative en rapport avec la musique. Voilà qu'ils font à présent évoluer leur panel de propositions vers un atelier Graff dirigé par Sophie, l'une des animatrices.

Dans le cadre de cet atelier, proposé depuis le début de cette année, l'animatrice n'hésite pas à emmener les jeunes au-delà des frontières de leur quartier.

Des sorties Graff légales en différents coins de notre plat pays sont organisées, la dernière en date ayant eu pour cadre la ville de Gand. L'occasion de sortir les jeunes de leur environnement, des opportunités de rencontres aussi et de la sensibilisation à la nécessité de pratiquer cet art urbain dans des lieux adéquats.

L'atelier est aussi prétexte à la découverte de techniques de dessin, de peinture, de pochoir, pour réaliser des lettrages et des personnages. Un moyen d'expression qui rencontre Toujours autant de succès auprès de la jeunesse.

Mais la motivation des jeunes à exprimer leur créativité ne s'arrête pas là! Par le biais de sa page Facebook, www.facebook. com/pages/Ateliergraff/485370161571342, la MJ présente des vidéos

la MJ présente des vidéos en stop motion. Si celles-ci valorisent les activités de « La Clef », elle montre surtout l'implication et la créativité des jeunes, responsables de ces vidéos et acteurs de leurs contenus. Quand il n'a pas lieu à l'extérieur, l'atelier se tient au sein de la MJ etterbeekoise.

Dans chacun de ses projets, la MJ s'efforce de renforcer la prise de conscience par ses jeunes des réalités de la société et des les encourager à participer à la vie sociale, économique et culturelle.









# MJ «La Clef» Christophe Gonod Avenue d'Auderghem, 189 1040 Bruxelles Tél: 02/640 49 96 mjlaclef@hotmail.com www.laclef.be

# **ÉCHOS DES CENTRES**



# «Surtout ne dis rien!»



Joy Vrancken - Thibault Jaminé - Maxime Cauchteur - Marion Nicolay - Clotilde Degossely - Natacha Antrop - Océane Heerman - Mélanie Collard



Le silence se fait peu à peu dans la salle du Centre Culturel de Rixensart. Tout le monde est bien installé. La lumière décline et l'obscurité se fait. Surtout, ne dîtes plus rien! Après l'introduction du spectacle par Anton Tarradellas,

arrivent, peu à peu, les comédiens.

Sur scène, un groupe d'anciens amis (qui s'étaient connus en colonie de vacances) se reforme, pour le meilleur et pour le pire. Le pire? C'est ce lourd secret que tous portent comme on traîne un fardeau trop lourd sur le chemin de la vie : le suicide de l'un d'entre eux.

Tout au long de la représentation, les comédiens nous emmènent dans le récit de cette histoire difficile, où les personnages plus typés les uns que les autres, se dévoilent, se lâchent, font vibrer les mots. Et quels mots! Fruits d'un long travail d'écriture du scénario d'abord, des dialogues ensuite.

Personnages hétéroclites tout droit sortis de l'imaginaire des acteurs : une avocate, un clochard, la sœur du suicidé, une cousine éditorialiste, un curé, une policière, une journaliste et une barmaid. Le jeu de scène des comédiens, plein de justesse, de retenue, de rebondissements colorés ont fait de cette soirée un excellent moment de divertissement, mais aussi de réflexion plus intense sur la gravité de sujet.

Les applaudissements nourris ont fait ensuite place aux tintements du verre de l'amitié, servi pour l'occasion, aux spectateurs ravis!



Le spectacle « Surtout, ne dis rien! » est un projet créé à l'initiative de la troupe de la Maison de Jeunes. Il est mené dans le cadre des subventions « Jeunesse et Pratiques Inventives » de la Fédération Wallonie Bruxelles. Dans ce projet, «Le Cerceau» est soutenu par le Centre Culturel de Rixensart, en qualité de partenaire de diffusion.

A l'origine, il y a sept ans, c'est autour d'un atelier d'expression que les jeunes se sont rassemblés. Peu à peu, l'idée de constituer une troupe et de se lancer dans la création de pièces sur des thématiques intéressantes a émergé au sein du groupe d'animation

C'est ainsi que la troupe a vu le jour et s'est lancée dans l'élaboration de sa première pièce intitulée « Happy End » et subventionnée dans le cadre du projet « Exclus-moi tant que t'y es! ». Le scénario de ce premier spectacle a été développé dans une démarche de théâtre-action. Les jeunes jouaient des impros sur des thèmes de leur choix. Parmi celles-ci, les plus percutantes ont été sélectionnées et d'autres ont été développées pour progressivement construire l'histoire et les

textes de la pièce. Il s'agit donc d'une création par l'action. Au final, ce premier spectacle a porté sur le thème de l'exclusion et a été diffusé à l'école Saint-Augustin, le 29 novembre 2008. Suite au succès de cette première représentation, la troupe a poursuivi son existence malgré le départ de certains jeunes et grâce à l'arrivée de nouvelles recrues. Une nouvelle subvention a été demandée et c'est ainsi qu'est né le projet « Cruauté politiquement correcte ». Dans le cadre de ce projet, une nouvelle pièce a été créée, toujours dans une dynamique de théâtreaction. Cette pièce, intitulée « Indulgences », est restée dans la thématique des dynamiques de groupe et s'est centrée sur le thème de l'indifférence. Le spectacle a été diffusé le 18 mars 2011 au Centre Culturel de Rixensart.

C'est ainsi qu'après ce deuxième succès et quelques changements au sein de la troupe, les jeunes se sont lancés dans un troisième projet qui complètera davantage la thématique des dynamiques de groupe en créant une pièce portant sur les mécanismes d'influence au sein d'un groupe. Ce nouveau spectacle, c'est « Surtout, ne dis rien! » qui a été présenté ce samedi 1 mars 2014 au Centre Culturel de Rixensart.









MJ «Le Cerceau»

Jean-Philippe Calmant Rue du Tilleul, 48 1332 Genval Tél: 02/652 10 99 secretariat@lecerceau.be

www.lecerceau.be



# 26/04 Beursschouwburg







# Tu es jeune, bruxellois et tu as toujours voulu pouvoir dire aux politiciens ce que tu veux pour toi et pour ta ville ?

# Tu es curieux face aux élections ? Ou tu as l'impression que c'est inutile ?

Dans tous les cas, cet événement est fait pour toi !!

Le samedi 24 avril, au Beurschouwburg, dans le centre de Bruxelles, on va se réunir autour de thématiques diverses, avec des politiciens à table!

Viens faire part de tes idées, viens les confronter avec les programmes des partis politiques,

### **VIENS TE FAIRE TA PROPRE OPINION!!**

Nous serons là pour t'accompagner.

Les inscriptions sont ouvertes pour des groupes de jeunes issus des associations de jeunesse ou des jeunes individuels.

Vous pouvez vous inscrire en nous envoyant un mail à info@nl-fr.be avant le vendredi 18 avril 2014 avec les données suivantes :

- votre nom
- éventuellement votre organisation
- le nombre de jeunes que vous inscrivez
- votre préférence concernant le thème de la partie 1 et celui de la partie 2

# Samedi 26 avril 2014 de 12h30 à 17h au Beursschouwburg Rue Auguste Orts 1000 Bruxelles c'est gratuit AMÈNE TES POTES

# Programme

12:30 Accueil

13:00

Débat 1, thème au choix :
la mobilité
l'enseignement
l'image des jeunes dans les médias
l'espace public
la participation et la voix
consultative des jeunes

14:45 Pause

15:00
Débat 2, thème au choix :
la violence policière
l'emploi
l'infrastructure pour les jeunes
et l'organisation d'événements
festifs à Bruxelles

16:45 : Drink

la migration

# Het Werkt! Ça Marche!

Bart Van de Ven Rue Saint-Ghislain, 26 1000 Bruxelles

Tél: 0475/77 38 58 bart.vandeven@nl-fr.be www.nl-fr.be

# APPEL À PROJETS:

Soutiens aux Projets Jeunes - 3 ème train pour rentrer les appels à projets le 15 juin 2014. Le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles décline en 6 Objectifs les différents soutiens accordés à des projets jeunes imaginés par les associations de jeunesse comme Complément à leurs actions de



Prochaines rencontres bruxelloises : le 22 avril, le 20 mai et le 17 juin 2014.

Le collectif C.O.SE Toujours! a prévu de se rencontrer le 29 avril, le 27 mai et le 17 juin 2014.



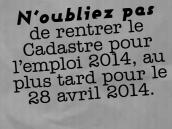
# Appel à projets :

Fonds Delhaize Group — Plus de cohésion sociale dans les communautés locales, jusqu'au 21 mai 2014.

Soutien à des projets qui rassemblent des habitants aux réalités sociales, culturelles et économiques différentes avec un objectif commun: mieux connaître ses voisins pour nouer des liens et se sentir bien dans sa communauté.



Bon anniversaire à la MJ « Copainville » de Watermael - Boisfort qui a 41 ans ce 22 mai 2014!





# CCMCJ:

Le rapport d'activités 2013 de la CCMCJ et de ses sous - commissions a été présenté.

Un GT emploi a été créé au sein de la CCMCJ.

La plateforme intersectorielle de prévention contre la maltraitance a validé la grille d'analyse élaborée par les différents acteurs présents.

Prochaines CCMCJ: le 23 avril, le 14 mai, le 11 juin et le 2 juillet 2014.



Félicitations à la MJ de Bastogne qui s'est vu attribuer le DP Egalité des Chances.

LE CJ WAPI SE RÉUNIRA LE 9 MAI ET LE 6 JUIN 2014. 16



La MJ « La Clef » à Etterbeek fête ses 40 ans ce 25 juillet 2014!



Joyeux anniversaire à la MJ « L'Aventure » à Comblain-au -Pont qui a 22 ans ce 1° juin 2014!

# Pas de concrétisation du Plan Jeunesse pour cette législature



L'objectif était de développer un plan coordonné et transversal pour les jeunes, avec eux et les acteurs de terrain.

La note finale du comité de pilotage a été présentée lors de la conférence interministérielle du 21 février 2014. Elle a fait l'objet d'une adoption définitive pour l'élaboration du plan 12-25 ans pour la jeunesse.

La note cadre qui a été adoptée identifie le travail qui reste à réaliser pour atteindre les huit objectifs généraux fixés par la conférence interministérielle.

Suite à la réunion du 21 février, la conférence ministérielle Jeunesse a choisi de mettre en œuvre 3 perspectives de travail figurant dans cette note cadre:

- Sensibiliser les instances d'avis de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française (COCOF) à une prise en considération optimale de la parole des jeunes dans leurs travaux dans une perspective de partenariat renforcé, entre autres avec le Conseil de la Jeunesse;
- Stimuler la participation inclusive et la nécessité, pour les secteurs culturel, éducatif et de l'action sociale, de lever un maximum de freins qui pèsent sur la participation des jeunes connaissant, dans ce contexte de crise économique, des situations de grande vulnérabilité sociale;
- Renforcer les dispositifs de mobilisation des jeunes aux politiques qui les concernent et construire avec les départements administratifs concernés les critères garantissant leur participation dans une dynamique par et pour les jeunes.

Après 5 ans de travail, les résultats sont donc moindres qu'escomptés, malgré un important travail de concertation. Il en ressort une déclaration d'intention pour le



prochain gouvernement. En effet, le projet de décret portant sur l'organisation et la pérennisation de la dynamique interministérielle Jeunesse n'a pas pu être finalisé ni voté avant la fin de cette législature.

La ministre avance des raisons budgétaires et institutionnelles plus complexes que prévus et espère que ce travail fera l'objet de la meilleure transition possible dans le cadre des futurs accords du gouvernement.

Source: compte rendu intégral de la Commission jeunesse et de l'Aide à la jeunesse du Parlement de la Communauté française séance du lundi 17 mars 2014.



# **Prochaines formations**

# Module A : Formation pour les animateurs nouvellement arrivés dans le secteur des Centres de Jeunes

A1: 8, 11 et 18 septembre 2014 à Namur, de 9 à 17h. A2: 6, 13 et 20 octobre 2014 à Bruxelles, de 9 à 17h. Ces deux modules sont complémentaires.

### Contenus:

- Analyser et comprendre l'environnement de son Centre de Jeunes.
- Analyser le public potentiel et interne de son Centre de Jeunes : appréhender son public, connaître ses spécificités.
- Comprendre son public : cerner les groupes et les dynamiques des groupes de jeunes.
- Mettre les jeunes en projets : déterminer les besoins et les finalités, piloter des projets, motiver et faire participer ses jeunes, évaluer ses actions.
- Connaître le cadre général du secteur Centre de Jeunes : missions, philosophie sous-jacente et modalités d'actions.
- Comprendre et améliorer la participation des jeunes au sein de son institution : connaître le fonctionnement des asbl, maitriser le fonctionnement des organes internes, assurer la participation des jeunes aux organes de décision.
- Appréhender les pouvoirs subsidiants communautaires, régionaux et privés.
- Analyser les partenaires potentiels et les politiques locales en matière de Jeunesse de sa commune, participer à la vie socioculturelle de la commune et consolider les partenaires.

**PAF**: 120 € ou 60 € pour les membres FCJMP (repas inclus).

# Module B4 « N'ayons l'air de rien » : L'interculturalité en Centre de Jeunes

Les 28 et 29 avril 2014 à Bruxelles, de 9 à 17h.

### Contenus:

- Définitions des concepts interculturalité, préjugé et discrimination.
- Appropriation des notions et définitions des enjeux liés à l'interculturalité.
- Création et utilisation d'outils pédagogiques.

PAF: Gratuit

# Module B5 « Publi-citez-vous » : La communication externe en Centre de Jeunes

Les 20 et 27 mai 2014 à Namur, de 9h à 17h.

### Contenus:

- Les conditions d'une communication efficace.
- Le schéma de la communication.
- L'adaptation de mon discours à mon interlocuteur.
- Les canaux de communication extérieure.
- Le communiqué de presse : entretenir des relations avec la presse, développer des communiqués de presse, etc.

**PAF**: 80 € ou 40 € pour les membres FCJMP (repas inclus).

# **FCJMP**

Marie-Charlotte Froment Rue Saint-Ghislain, 26 1000 Bruxelles Tél: 02/513 64 48 formation@fcjmp.be

www.fcjmp.be





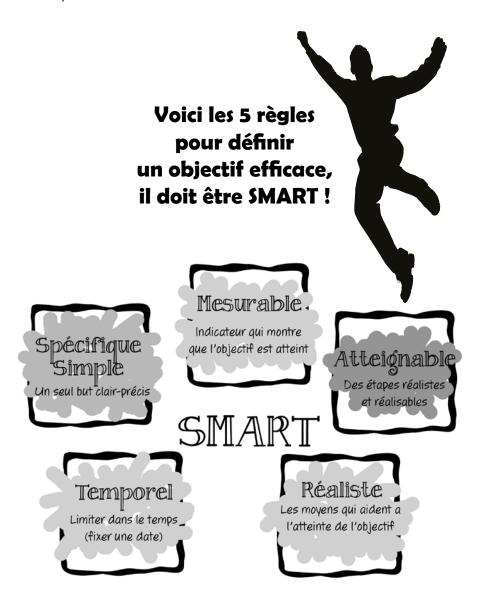
# La motiv'action

Au cours de ce mois de février, la question posée par la FCJMP et le SEFoP dans le cadre de leur formation commune était « Comment favoriser, encourager et soutenir la participation des jeunes ? ».

Pour répondre à cette question, la formation s'est déroulée autour d'un concept-clé qui n'est autre que la motivation. En effet, la participation des jeunes dépend beaucoup de leur motivation. Mais cela n'est pas toujours facile de les amener à s'engager, surtout à long terme, dans un projet. C'est pourquoi ce module proposait une série d'outils permettant d'utiliser différentes méthodes simples pour encourager le public.

La définition des objectifs est un des facteurs liés à la motivation des jeunes. En effet, ceux-ci vont correspondre ou non à leurs intérêts.

La façon de formuler un objectif va influencer sa faisabilité et donc l'objectif sera d'autant plus réalisable et donnera du sens à l'action.



# Le Bulletin de Liaison est édité par la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

F.C.J.M.P. ASBL Rue Saint-Ghislain, 26 1000 Bruxelles

Tél.: 02/513 64 48
Fax: 02/502 75 95
E-mail: infos@fcjmp.be
www.fcjmp.be

La fédération est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 18 heures.

Le Bulletin de Liaison est un bimestriel (sauf juillet et août). Dépôt Bruxelles X

### Editeur responsable:

Olivier Leblanc, Administrateur délégué **Rédacteur en chef :** 

Pierre Evrard

### Comité de rédaction du BDL n°131

Jean-Philippe Calmant
Celia Deshayes
Caroline Detroux
Pierre Evrard
Gaëlle Frères
Marie-Charlotte Froment
Chritophe Gonod
Virginie Henrotte
Fabien Rubrecht

Bart Van de Ven

Les textes n'engagent que leurs auteurs.

**Graphisme et PAO:** Virginie Henrotte **Crédits photos:** Gaëlle Frères, Célia Deshayes, Virginie Henrotte, MJ «La Clef», Sénat, Freepik.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que la F.C.J.M.P. gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires du Bulletin de Liaison.

Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités de la F.C.J.M.P. et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant à la Fédération. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui de la Fédération.













Fondée en 1970, la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire est une Organisation de Jeunesse pluraliste rassemblant principalement des Centres de Jeunes qui développent un travail d'animation socioculturelle spécifique tenant compte des jeunes dont les conditions économique, sociale et culturelle sont les moins favorables.

Ses objectifs particuliers consistent

- à soutenir l'action des Centres et des Maisons de Jeunes.
- à favoriser le travail d'animation en milieu populaire.
- à sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse défavorisée.
- à permettre le développement d'une politique socioculturelle d'égalité des chances.

La F.C.J.M.P. développe des projets locaux d'actions communautaires qui contribuent à renforcer l'action de ses membres. Elle favorise le développement pédagogique et le travail de réseau des Centres de Jeunes. Elle assure un soutien associatif aux Centres en matières administrative, comptable, logistique, fiscale, etc., ainsi qu'un accompagnement professionnel des animateurs en matières de formation, d'animation, d'information, de conseils,...

# Soutenons la politique socioculturelle d'égalité des chances!

# Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

26, Rue Saint-Ghislain - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/513 64 48 - Fax.: 02/502 75 95

infos@fcjmp.be - www.fcjmp.be

La F.C.J.M.P. est une association pluraliste reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'Organisation de Jeunesse (décret 26.03.2009) et en tant que Fédération de Centres de Jeunes (décret 20.07.2000). Elle est soutenue par la Commission communautaire française, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, Actiris et le Forem.











